

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

Contribution des titulaires de licence aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2026

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les contributions qui sont dues par les titulaires de licence à la Commission des jeux de hasard pour 2026.

Conformément à l'article 19, §1er, alinéa 5, de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, le projet d'arrêté royal détermine les contributions des titulaires de licence de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+ et F2 aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard et du secrétariat pour l'année 2026.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be